

Guide à l'usage
des Porteurs
de Projets en
Parentalité

Guide à l'usage des
Porteurs de
Projets en
Parentalité

P r é f a c e

Devenir Parent

Nous n'avons jamais appris à être parents.

C'est la naissance de nos enfants qui nous introduit à cet état et ce n'est pas toujours sans inquiétude car, devenir parent, c'est être sans cesse confronté à l'inconnu, à l'imprévu, à des situations nouvelles que nous ne sommes pas sûrs de maîtriser d'emblée.

C'est alors que nous allons puiser quelques recettes dans nos propres souvenirs d'enfance ou dans les bons manuels qui nous disent comment être aujourd'hui des parents compétents.

Mais, les découvertes incessantes sur les nouvelles capacités du nouveau-né, la vulgarisation des différentes théories du développement affectif, cognitif de l'enfant, si elles enrichissent notre connaissance de l'enfant, viennent aussi parfois compliquer notre vision des choses.

Aussi, n'est-il pas étonnant que beaucoup de parents aujourd'hui semblent manquer de repères éducatifs à un moment où, paradoxalement, ils n'ont jamais été autant à l'écoute de leur enfant dans leur désir de le rendre heureux, épanoui, compétent.

L'enfant n'est-il pas trop souvent de nos jours celui qui doit combler ses parents, donner sens à leur vie, par sa réussite, son bonheur ?

On comprend mieux alors le désarroi de ceux-ci quand ce n'est pas le cas, car toute attente d'un enfant idéal ne peut déboucher que sur la déception parentale et la fragilisation des rôles parentaux.

Le foisonnement actuel des différents projets d'aide à la parentalité tente de répondre à ces inquiétudes nouvelles de bien des parents.

Ce guide a pour fonction essentielle de faciliter l'élaboration, la construction de ces projets.

Docteur G. CORDIER, pédopsychiatre

Sommaire

- **Introduction** pg 6
- **Repères éthiques** pg 9
- **Aide à la méthodologie** pg 10
 - Le besoin, la demande pg 10
 - Le changement pg 11
 - L'action pg 12
 - L'évaluation pg 13
 - Les indicateurs pg 17

- **Les fiches techniques** pg 21
 - Fiche 1 : Accompagnement à la scolarité pg 22
 - Fiche 2 : Atelier parents-enfants pg 24
 - Fiche 3 : Conférence-débat pg 26
 - Fiche 4 : Etablissement d'accueil régulier à gestion parentale
(crèche familiale) pg 28
 - Fiche 5 : Dispositif passerelle pg 30
 - Fiche 6 : Groupes de parole pg 32
 - Fiche 7 : Lieux d'échange école famille pg 34
 - Fiche 8 : Vacances familiales pg 36

- **Liste des ressources** pg 39
 - Les réseaux associatifs pg 40
 - Les lieux d'aide pour les familles pg 42
 - Les lieux ressources pg 43
 - Les partenaires institutionnels et financeurs pg 44

I n t r o d u c t i o n

La notion de parentalité préoccupe aujourd'hui beaucoup d'acteurs du domaine social, éducatif et politique. Ce concept modifie notre approche du travail avec des familles et entraîne l'émergence de nombreux projets.

L'objet de ce guide est d'aider à construire ensemble des projets de qualité pour :

- reconnaître la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants
- leur permettre de se rencontrer
- valoriser leur présence dans les projets
- les aider parfois...

Ce guide est destiné aux acteurs, porteurs de projets professionnels ou bénévoles, et a pour but de rendre plus faciles les démarches nécessaires, le cadre dans lequel l'action peut s'inscrire, les soutiens possibles (méthodologie, financement, partenariat...).

Les objectifs de ce guide :

- Pour les porteurs de projets :
 - recadrer les objectifs des actions liées à la parentalité,
 - aider le porteur de projet à définir son intervention (méthodologie),
 - rappeler des critères éthiques,
 - rendre lisibles les objectifs visés par les différents partenaires qui permettront d'inscrire l'action dans un cadre financier, sans pour autant le figer dans des dispositifs ou circulaires évolutifs ou éphémères, aider à une auto-évaluation de l'action.
- Pour les financeurs :
 - arriver à une plus grande cohérence dans les actions menées
 - mieux évaluer les bénéfices des actions,
 - favoriser un traitement équitable des dossiers par des critères plus explicites.

Cette brochure va vous guider pour réaliser un projet :

- Les repères éthiques, fondamentaux en matière de parentalité
- Quelques données d'aide à la méthodologie.
- Des fiches techniques préciseront les types d'actions, susceptibles d'être financées pour développer l'aide à la parentalité.
- Les ressources possibles :
 - les partenaires techniques possibles institutionnels ou associatifs
 - les partenaires lieux de ressources
 - les partenaires institutionnels ou financeurs des projets.

Cette liste n'est pas limitative et reste ouverte à toute idée innovante.

Le travail autour de la parentalité s'inscrit dans une démarche partenariale entre Etat, Département, CAF, Education Nationale et partenaires associatifs. Il pose clairement le principe de co-éducation et reconnaît la place du parent dans toute structure et institution accueillant son enfant.

Sur le Pas-de-Calais, une charte départementale des réseaux d'appui à la parentalité est en cours d'élaboration entre institutions, collectivités locales, comités locaux et réseaux associatifs. Elle constituera le socle de référence commune entre tous les partenaires soucieux d'une plus grande cohérence éducative autour de l'enfant et d'une reconnaissance des parents comme partenaires à part entière.

Le département du Pas-de-Calais veille particulièrement à ce que les familles en difficulté puissent intégrer ces dispositifs et participer à la vie sociale locale.

Sur le Nord, plusieurs partenaires - CAF, Département, Intercommunalité, Inspection Académique, réseaux associatifs - sont mobilisés pour accompagner des parents. Dans ce cadre, des groupes de travail thématiques ont été mis en place (relations parents/adolescents, médiation familiale) et des forums sont programmés. Les objectifs de ces journées sont multiples : une présentation des actions existantes, une meilleure connaissance des besoins du territoire et la mise en synergie des acteurs et des actions.

Repères éthiques

Ce guide s'appuie sur des valeurs fondamentales que doit sous-tendre tout projet et fait référence à celles inscrites dans les Programmes Régionaux de Santé (PRS) et dans la charte des Réseaux d'Ecoute, Appui et Accompagnement des Parents (REAAP).

- La reconnaissance de l'enfant en tant qu'une personne
- La reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leur enfant
- L'importance de la cohérence éducative autour de l'enfant
- Le respect de la différence
- L'ouverture à tous

Ces dispositifs ont comme objectif commun de soutenir les projets qui permettent de :

- Valoriser les compétences parentales.
- Favoriser la qualité du lien d'attachement parent-enfant.
- Permettre une meilleure prise en compte des besoins des parents et des enfants.
- Permettre aux parents d'avoir accès aux droits et pouvoir exercer pleinement leurs responsabilités dans l'éducation de leur enfant.
- Soutenir les parents isolés.
- Aider les parents et les enfants, adolescents en grande difficulté.
- Renforcer le lien entre familles et école.
- Aider à l'émergence de projets de territoires qui prennent en compte les besoins des familles (notion d'aide au diagnostic de ces besoins).

Méthodologie

quelques repères...

Pour réussir un projet et savoir s'il est utile, il est nécessaire que ses objectifs soient clairs. Pour cela, en réunissant une équipe de compétences diverses, il importe de s'interroger sur le besoin et la demande et de mesurer l'incidence de cette préoccupation.

Il s'agit, par la suite, de définir la nature du changement à opérer, les actions à mettre en place et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Les bases de l'évaluation sont posées dès cette phase de construction. L'évaluation doit permettre d'observer l'atteinte des objectifs, mais aussi de repérer et analyser les éléments qui ont conduits à cette réussite.

Le besoin, la demande :

comment les repérer ?

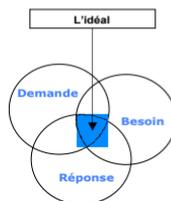
La réponse au besoin est le fondement d'un projet.

Le besoin peut se déterminer par rapport à des normes établies, des manques constatés sur la base d'études, d'enquêtes...

Il peut aussi être ressenti ; il convient alors de vérifier avec la population la réalité de ce besoin, son importance et de formuler, avec elle, des stratégies appropriées pour le satisfaire.

La demande, c'est faire connaître à l'autre son besoin. Spontanée ou facilitée, la demande doit être étudiée avec soin afin de préciser le besoin.

Dans la pratique il n'est pas rare que certains besoins ne fassent pas l'objet d'une demande ; d'autres ne sont pas couverts. Parfois, certaines demandes sont prises en charge mais ne correspondent pas à un réel besoin... L'idéal est donc d'essayer de faire se rencontrer besoin, demande et réponse.



Le changement : comment fixer les “bons” objectifs ?

Souvent, dans la formulation du projet, on confond “objectif” et “moyen”. Un porteur de projet peut avoir comme objectif de créer un groupe de parole. Or, la création d’un groupe de parole est un *moyen*. En fait, l’objectif sera, par exemple de permettre aux parents de trouver des solutions adaptées à leur problématique éducative. On présuppose que la réunion de parents au sein d’un groupe de parole contribue à atteindre l’objectif.

Quelques questions pour s’assurer qu’un objectif est bien défini ...

Que voulons-nous changer ?

L’objectif doit préciser le changement attendu :

Augmenter des connaissances ? Développer des compétences ?

Permettre l’adoption d’un comportement plus adapté à la situation... ?

Quels éléments sont utiles pour mesurer ce changement ?

Quels changements précis souhaitons-nous ?

Qu’attendons-nous en terme de résultats ?

Quelle population va bénéficier de ce projet ?

Quand ce changement est-il attendu ?

Avons-nous précisé l’endroit, la zone géographique de notre intervention ?

Peut-on clairement comparer la situation en fin de projet à celle du début ?

Par exemple, un objectif peut se formuler ainsi :

« D’ici 3 ans, 30% des parents participant au groupe de parole de notre structure à X auront développé des relations positives avec leur(s) enfant(s). »

A ce moment de la définition des objectifs du projet, il convient de s'interroger au sein de l'équipe :

Partageons-nous une éthique commune ?
Avons-nous chacun la même compréhension des objectifs ?
Avons-nous un intérêt commun à la réalisation du projet ?

L'action :

comment déterminer l'action à mettre en place ?

L'action doit permettre à priori d'atteindre le changement visé.

N'y a-t-il pas d'autres moyens plus efficaces (qui permettent l'atteinte des résultats), plus efficaces (qui aboutissent à un rapport coûts/bénéfices satisfaisant) pour atteindre ces objectifs ?

L'action nécessite compétences, outils et moyens adaptés.

Quels outils existent (outils pédagogiques, d'animation, d'activité...)?

Sont-ils adaptés à notre situation ?

Quels sont ceux dont nous maîtrisons l'utilisation ?

Sinon, comment peut-on se former ?

Qui dispose déjà de ces compétences et peut se joindre au projet ?

Quels moyens sont nécessaires à la réalisation du projet ?

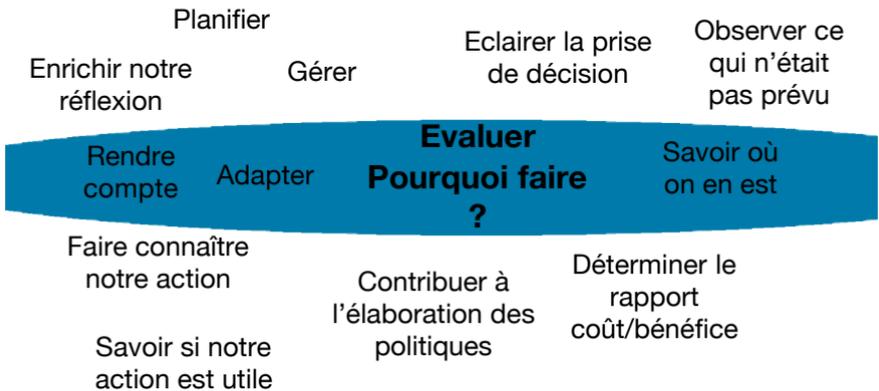
Quels sont ceux qui s'offrent à nous ?

Quels sont ceux qui nous font défaut ?

- Disposons-nous du temps nécessaire à l'action : durée des activités, période d'activité... ?
- Nos locaux sont-ils adaptés à l'activité que nous envisageons : accueil du public, rencontres individuelles, salle de relaxation... ?
- Notre structure dispose-t-elle des outils de communication nécessaires : matériels informatiques, accès Internet... ?
- Avons-nous exploré les différentes possibilités de financements ?

L'évaluation :

pourquoi ? pour qui ? comment ?



Selon ce que l'on veut mettre en évidence, il convient d'adopter telle ou telle méthode d'évaluation. Nous vous proposons, ici, quelques repères.

Il est important de déterminer à qui est destinée l'évaluation :

Pour l'équipe ?

Pour les bénéficiaires du projet ?

Pour la population ?

Pour les financeurs ? ...

Quelques recommandations pour l'évaluation...

L'évaluation doit être :

- Utile aux personnes chargées de réaliser le travail qui est évalué.
- Une démarche continue, construite pour que chacun puisse utiliser les informations recueillies, à la fin du projet, mais également en cours de route.
- Une activité qui permette d'observer, de mesurer les changements obtenus, mais aussi de comprendre ce qui a favorisé ou freiné ces changements.
- Construite dans la concertation pour que chacun (équipe projet, partenaires, bénéficiaires, financeurs...) puisse y trouver ce qu'il attend.

L'évaluation se construit au regard des objectifs qui ont été déterminés.

EXEMPLE

Notre objectif était : *D'ici 3 ans, 30% des parents participant au groupe de parole de notre structure à X, auront développé des relations positives avec leur(s) enfant(s).*

Ce qui avait été prévu de faire a-t-il été réalisé ?

Il s'agit de décrire les activités mises en place.

Dans notre exemple il était prévu de mettre en place un groupe de parole.

- Le psychologue chargé de l'animation de ce groupe a-t-il été recruté ?
- A-t-il pu assurer les 12 séances prévues ?
- A-t-on pu mettre à sa disposition un local pour les 12 réunions ?
- A-t-on respecté les jours et horaires fixés avec les participants ?

Le projet a-t-il été utile ?

Il s'agit d'observer si le projet a atteint ses objectifs en mesurant les changements obtenus.

- Qu'est-ce qui a changé ? Qui a changé ?
- Les activités ont-elles eu des incidences non-prévues ?
- Les modifications constatées ont-elles un rapport direct avec le projet ? Quels sont les indices qui permettent de l'affirmer ?...

Pour répondre à ces questions il est nécessaire d'analyser les données liées aux **indicateurs** recueillis auprès des personnes qui ont participé au projet, ainsi que celles obtenues auprès des personnes à qui s'adressait le projet.

***Que savons-nous de ce qui "marche"
(et marche...moins bien) ?***

Il s'agit de s'interroger sur les éléments qui ont favorisé ou freiné la réalisation et la réussite du projet.

- Les stratégies employées ont-elles permis d'assurer, ou non, la participation des parents au projet ? Pourquoi ?
- Quels ont été les obstacles à la réussite du projet ?
- Quelles activités ont du être modifiées en cours de route ? Pourquoi ?
- Qu'a-t-on appris sur le travail en groupe ?
- Que retient-on de la recherche de fonds ?

Que pourrions nous améliorer ?

Evaluer c'est aussi tirer les leçons des difficultés rencontrées. On pourra notamment se poser les questions suivantes :

- Comment utiliser au fur et à mesure les données de l'évaluation pour optimiser le programme ?
 - A-t-on pu répondre à tous les besoins du projet initial ?
 - Quel complément de ressources, de compétences aurait été nécessaire pour rendre le travail plus efficace ?
 - Quelles personnes ressources auraient pu être sollicitées ?
- ...

Que faire de cette évaluation ?

L'évaluation est indispensable pour décider de poursuivre un projet. Elle doit mesurer ce que l'activité a permis de faire changer et permettre de s'interroger sur ce qu'elle a pu créer comme nouveaux besoins.

- Comment allons-nous utiliser les résultats de l'évaluation pour construire un nouveau projet ?
- Les objectifs ont été atteints ; faut-il poursuivre malgré tout l'action ? Pour quelles raisons ?
- De nouveaux besoins ont été constatés ; sommes nous en capacité d'y répondre ?

Enfin, il importe de déterminer *qui recevra quelle information* sur le projet, *quand* et *sous quelle forme*.

Les indicateurs : comment les choisir ?

Les indicateurs sont au cœur de toute évaluation. Il ne faut négliger aucun effort pour les déterminer, les mettre au point et les adopter d'un commun accord. Avant de définir des indicateurs, il importe de préciser quels sont les critères qu'ils permettront de mesurer.

Critères

Les critères sont les indices que l'équipe a retenu pour mettre en évidence par exemple l'atteinte d'un objectif.

Indicateurs

Les indicateurs sont des dispositifs de mesure. Ils définissent des **critères** sous l'angle des données susceptibles d'être collectées et analysées. Il n'existe pas d'indicateurs parfaits ; il importe de sélectionner des indicateurs qui permettent bien de mesurer ce l'on cherche à mettre en évidence et de réajuster le projet.

La mise au point d'indicateurs *comment construit-on un indicateur ?*

L'indicateur se détermine durant le processus d'élaboration de l'évaluation. Il est nécessaire d'avoir une vision claire de ce que l'on veut obtenir et mesurer. Le nombre d'indicateurs doit se limiter aux sujets de préoccupation clés et ne porter que sur eux.

L'indicateur :

Les principaux critères d'un "bon" indicateur...

- est compris intuitivement
- est une mesure directe plutôt qu'une approximation reposant sur des hypothèses
- est approuvé par d'autres (financeurs, autres équipes menant un projet similaires...)
- ne mesure qu'une seule chose à la fois
- ne laisse aucun doute sur ce qu'il veut mesurer
- peut être quantitatif ou qualitatif, il est toujours une mesure
- la méthode de collectes des données est toujours la même, d'une époque et d'un endroit à l'autre.

EXEMPLE

Notre objectif était : *D'ici 3 ans, 30% des parents participant au groupe de parole de notre structure à X, auront développé des relations positives avec leur(s) enfant(s).*

Que voulons-nous mesurer ?

De quelles informations avons-nous besoin pour définir si notre objectif est atteint ?

En premier lieu, de définir les caractéristiques d'un "parent participant au groupe de parole". Un parent qui participe à deux séances sur douze entre-t-il dans le champ de la mesure ?

Comment peut-on mesurer le fait d'avoir "développé des relations positives" ?

Considérons-nous que cela repose sur des éléments tels que :

- un parent lit des contes à son enfant le soir alors qu'il ne le faisait pas,
- il accompagne son enfant à l'école,
- il joue avec lui...

Estimons-nous plutôt que l'expression du ressenti suffit ? Auquel cas, est-ce celui du parent qui participe au groupe de parole, de l'enfant , de l'entourage...dont il faut tenir compte ?

Exemple de critère :

Le parent lit des contes à son enfant le soir.

Les indicateurs de ce critère peuvent être :

- le nombre de parents qui lisent un conte le soir à leur enfant au début de l'action, au cours de l'action et à la fin.
- le % de parents qui lisent un conte plusieurs fois par semaine.

Voici un exemple de plan d'un rapport d'évaluation :

- **Le Résumé**

Il permet de prendre connaissance des résultats les plus importants ; il énonce également les recommandations qui découlent du travail d'évaluation. Il doit être court et précis.

- **L'historique**

Pourquoi le projet est apparu nécessaire, quels sont ses buts et ses objectifs, qui l'a porté, quelle démarche a été retenue, quelles activités ont été mises en place.

- **La méthode**

Quelle méthode a été retenue pour l'évaluation, pour quelles raisons. Préciser également le choix de l'évaluateur, les limites des entretiens, des questionnaires, la procédure de passation...

- **Les résultats**

Il s'agit de mettre en avant les principaux résultats (changements obtenus) ainsi que les enseignements acquis sur ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien.

- **Les recommandations**

Formuler les recommandations pour les projets à venir. Développer les stratégies envisagées pour la réponse aux nouveaux besoins

Pour plus d'informations :

- Guide d'évaluation de projet : Une démarche participative
<http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/ddsp/ressources/guide/index.htm#Table>
sur le site de Santé Canada, document qui a servi de référence pour l'élaboration du chapitre sur la méthodologie de projet.
- Guide du porteur de projet - PRS - D.R.A.S.S. Nord Pas-de-Calais

Fiches techniques

Les fiches de ce guide ont été rédigées afin de vous permettre de découvrir ou redécouvrir certains outils.

Chacune de ces fiches se décline en fonction des questions suivantes :

Quel est cet outil ?

Définition de l'outil, présentation sommaire.

Ce qu'il n'est pas !

Référence à d'autres supports existants ou à certaines utilisations inopportunes de l'outil.

Pourquoi l'utiliser ?

Situations dans lesquelles l'outil peut être utile.

Egalement quelques conditions préalables nécessaires, voire indispensables...

Quelques objectifs que l'outil peut contribuer à atteindre.

Comment l'utiliser ?

Des conseils pratiques, des orientations, des recommandations.

Comment évaluer ?

Propositions non exhaustives d'indicateurs de mesure de réussite de l'outil.

Ces fiches sont présentées par ordre alphabétique. Il s'agit d'exemples d'action non exhaustifs. D'autres types d'action peuvent être proposés.

A c c o m p a g n e m e n t à l a

En lien avec l'Ecole, l'accompagnement à la scolarité doit concourir à la réussite du projet scolaire de l'enfant.

Ce qu'il peut être :

L'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école, aux enfants et aux adolescents, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité.

Ce qu'il ne peut pas être :

Une simple aide aux devoirs ou au travail personnel.

Objectifs :

- contribuer à l'élaboration et la réussite du projet scolaire de l'enfant.
- contribuer à l'épanouissement de l'enfant.
- renforcer l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

Préalable :

- l'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, lui permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.
- les lieux d'accompagnement à la scolarité doivent s'articuler avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les autres réseaux de quartier.
- l'accompagnateur développera des contacts aussi fréquents que possible entre l'entourage familial et les enseignants, et facilitera la compréhension réciproque.

Fonctionnement :

L'aide individualisée apportée aux enfants et aux jeunes pourra notamment prendre la forme :

- d'une aide méthodologique pour faciliter l'acquisition des savoirs, développer les savoir-faire et mieux organiser le travail scolaire.
- du développement des pratiques de lecture et d'expression écrite et orale, en particulier pour les enfants d'école primaire.
- d'un accompagnement dans une discipline bien identifiée pour éviter ou rattraper un retard (principalement en français, en mathématiques et en langues vivantes), en particulier pour les jeunes de collèges.

Recommandations :

Ces actions devront faire explicitement mention :

- du caractère gratuit des prestations (ou de la nature symbolique de la participation financière demandée aux familles).
- de leur ouverture à tous, sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.
- de leur refus de tout prosélytisme.

Evaluation :

- la progression du projet scolaire et l'épanouissement de l'enfant.
- le degré de connaissances des institutions et l'implication de parents dans le projet scolaire.

Pour en savoir plus :

- Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité 2001
- Circulaire n° 2002/231 du 17 avril 2002 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des Parents.
- Circulaire DIF/DIV/DGAS/DPM/DESCO n°2002/162 du 31 mars 2003 mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2003-2004 : le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

A teliers parents / enfa

L'atelier Parents/enfants participe au développement des liens Parents/Enfants autour d'une activité d'éveil, de loisirs ou de support culturel.

Ce qu'il peut être :

- un temps de rencontre aménagé entre des parents, leurs enfants et un intervenant spécialisé, autour de la pratique collective d'une technique d'éveil des enfants.
- l'occasion d'un temps d'échanges entre parents, entre parents et professionnels, un temps convivial avec des parents et leur enfant favorisant l'épanouissement et la socialisation de l'enfant.

Par exemple : lieux d'animation à partir du livre, marionnettes, jeux.

Ce qu'il ne peut pas être :

- un groupe de paroles entre parents.

Objectifs :

- favoriser des moments de relations privilégiés enfants-parents
- permettre de nouveaux modes de relation à partir d'activité d'éveil.

Préalable :

- veiller à ce que le ou les intervenants soient compétents sur les deux plans techniques et relationnels de façon complémentaire.

Selon le choix de l'activité :

- Technicien professionnel dans la discipline (forte exigence de qualification pour certaines activités telles le massage, le développement psychomoteur...)
- Artiste professionnel ou amateur confirmé (exigence de références)
- « Technicien de l'enfance » (éventuellement en activité dans les lieux du déroulement de l'action).
- Travail préparatoire systématique : l'animateur veillera à préparer l'action avec l'intervenant éventuel.

Recommandations :

- travail en partenariat avec les acteurs locaux (communes, écoles, associations, consultations de PMI) pour la définition et l'organisation de l'action.
- maintien de la régularité dans la mise en place des ateliers
- laisser aux parents le temps d'adhérer à l'action.

Statut de l'intervenant : respecter le préalable**Fonctionnement :**

Etablir une charte de fonctionnement qui respecte le volontariat, la confidentialité, le non jugement, qui définit les conditions pratiques : nombre de participants, périodicité des rencontres, durée et nombre de séances, lieu.

Evaluation :

- la participation des parents
- la satisfaction des participants parents et enfants
- l'appropriation des outils par les familles
- l'évaluation de la relation parents/enfants

C onférence / débat

C'est une réunion animée par un professionnel concernant l'enfance et la famille, et les relations familiales, proposée à des parents.

Ce qu'elle peut être :

- un temps de sensibilisation et d'information sur les sujets liés à la parentalité et à des questions d'éducation.
- un temps pour répondre à des questions précises.

Ce qu'elle ne peut pas être :

- un temps de prise en charge d'une situation individuelle.
- un temps de formation continue réservé aux professionnels.

Objectifs :

- Sensibiliser.
- Répondre à des questions précises.
- Impulser des projets.

Préalables :

- Définir les objectifs de la Conférence-Débat :
Quel thème (en repérant les intérêts auprès des parents)
- Préparation du sujet avec l'intervenant.
- Prévoir une évaluation d'après séance.

Recommandations :

- faciliter la prise de parole (autre forme d'expression)
- prévoir un animateur chargé de cadrer les débats
- prévoir une restitution (si possible par le conférencier lui-même)
- inscrire la conférence dans un projet plus global.

Statut du professionnel :

Personne qualifiée sur cette thématique.

Fonctionnement :

Organiser un temps de débat et favoriser le temps d'échange (questions écrites ou orales)

Evaluation :

- nombre de participants
- satisfaction des participants
- actions qui émanent de cette conférence.

Etablissement d'accueil à ou crèche parentale

La crèche parentale est une structure d'accueil collectif du jeune enfant de 0 à 4 ans, gérée par des parents qui participent également à l'élaboration du projet éducatif et social et à l'animation du lieu d'accueil.

Structures proches : crèche associative à participation parentale, halte-garderie parentale ou associative avec implication des parents.

Ce qu'elle peut être :

- un lieu où les enfants sont accueillis de façon régulière ou de façon occasionnelle.
- un lieu de rencontres pour les parents.
- un pôle d'animation de la vie locale autour des enfants et de leurs parents, à partir des souhaits des familles.

Par exemple : fêtes, repas des familles, ateliers parents/enfants.

Ce qu'elle n'est pas :

- une crèche familiale : structure où les enfants sont gardés à domicile par une assistante maternelle rémunérée par une collectivité locale ou un employeur associatif.
- une structure de garde sans critères de qualité.
- une crèche où les parents assurent seuls l'accueil des enfants.

Objectifs :

- répondre au besoin des parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- contribuer au développement et à l'éveil de l'enfant
- favoriser sa socialisation.

Préalables :

- un fort investissement des parents dans le projet de la structure
- une évaluation des besoins d'accueil du jeune enfant sur un territoire cible
- un personnel qualifié selon la réglementation en vigueur et des locaux adaptés
- le respect d'une qualité d'accueil de l'enfant et de ses parents

Statut de l'animateur :

Le responsable du lieu est un professionnel qualifié du secteur de la petite enfance

Recommandations :

Ce projet doit s'inscrire dans un **projet petite enfance** au niveau du territoire à la fois pour répondre aux besoins des familles et pour s'assurer d'un financement pérenne. Il doit être agréé par le Président du Conseil Général, sur avis du médecin PMI. Il est nécessaire, pour cela, de travailler en partenariat avec les services concernés dès le début du projet.

Evaluation :

- taux d'occupation
- participation parentale
- satisfaction des familles.

Pour en savoir plus :

Décret n°2000-762 du 1er août 2000, JO du 6-08-00, Code de la santé publique , article R.180-1 et R-180-23

Circulaires CNAF

Des personnes peuvent vous aider pour connaître les financements possibles, la réglementation ou aider au montage du projet :

Conseil Général, service PMI, Caisse d'Allocations Familiales, conseiller technique petite enfance.

D ispositifs passerelles

Lieux de transition qui permettent une intégration des enfants et des parents dans l'école maternelle.

Ce qu'ils peuvent être :

→ *Les classes passerelles :*

Ces structures sont de véritables classes où l'enseignant finalise l'ensemble des activités même si celles-ci sont animées par différents professionnels appelés à intervenir à ses côtés tels que les éducateurs de jeunes enfants, les agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (ATSEM) ou les aides éducateurs.

La pédagogie est bien entendu adaptée au très jeune âge (effectif réduit - jeux...).

→ *Les structures passerelles, riveraines de l'école maternelle :*

L'activité est répartie entre 2 lieux étroitement articulés : le lieu passerelle d'une part et la classe d'accueil ou d'intégration d'autre part. L'ensemble des activités aux deux extrémités de la passerelle a été défini en commun entre les responsables du lieu passerelle et l'enseignante qui travaillent en étroite collaboration.

Les deux sites distincts sont financés l'un par la commune, l'autre par l'Education Nationale.

Ce qu'ils ne sont pas :

- un lieu de garde.
- des lieux d'écoute, groupes de paroles, aide apportée par des adultes relais, écoles des parents, ateliers de lutte contre l'illettrisme.

Objectifs :

- favoriser une meilleure intégration de l'enfant et des parents
- améliorer dans l'école la socialisation des enfants
- favoriser une séparation parents -enfant avant l'entrée en école maternelle
- soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale
- travailler pédagogiquement sur l'enfant en mobilisant les moyens adaptés aux particularités de son âge.

Préalable :

- l'implication des parents est une condition posée pour admettre l'enfant.
- reposer sur un partenariat qui ne se décrète pas

Recommandations :

- un cahier des charges doit être établi afin de protéger la qualité du dispositif.
- ces dispositifs doivent s'inscrire dans le cadre de la continuité éducative de la petite enfance.

Evaluation :

- qualitative (amélioration de la socialisation et intégration).
- degré d'implication des parents.
- création d'un « réseau » autour de l'école.

G r o u p e s d e p a r o l e

Le groupe de parole est un lieu d'échange et de rencontre qui nécessite rigueur et professionnalisme.

Il fait référence à des concepts tels que écoute active, co-conseil (counseling*), auto-support.

Ce qu'il peut être :

- un temps et un espace d'échange et de verbalisation, non obligatoire, offert à des personnes en souffrance, en questionnement pour leur permettre d'énoncer ce qui les préoccupe, de poser ce qui fait problème.
- un espace autonome de socialisation qui contribue à la construction de nouvelles solidarités rendant compte d'une citoyenneté.

Ce qu'il ne peut pas être :

- un groupe thérapeutique ou un groupe analytique où l'expression est plus ciblée et nécessite la connaissance et l'utilisation de « techniques » par des « experts ».
- un groupe d'informations ou de discussion.
- un atelier où le groupe est réuni autour d'une activité.
- une consultation donnant lieu à des conseils individualisés.

Objectifs :

- faciliter la prise de parole et les échanges de vécu
- soutenir une démarche vers une approche de mieux-être
- améliorer l'estime de soi
- développer de nouvelles solidarités.

Recommandations :

- choisir une approche centrée sur la résolution des problèmes plus que sur la cause des problèmes.
- effectuer un travail de réflexion et d'analyse après les séances.
- ne pas stigmatiser la souffrance.
- pouvoir s'adresser à des référents ou à un réseau d'appui pour l'animateur.
- valoriser la parole dans le groupe par la logique du don et non guider par la logique de plainte (donner une parole au groupe et recevoir/écouter la parole de l'autre).
- éviter l'écueil de l'assistantat.

Statut de l'animateur :

- un professionnel (en psychologie et en dynamique de groupe).
- une pratique souhaitable : 2 animateurs (animation et observation).

Fonctionnement :

- établir une charte de fonctionnement.
- respecter le volontariat, la confidentialité, le non jugement
- définir les conditions pratiques : le nombre de participants, la périodicité des rencontres, la durée des séances, le lieu, la durée de vie du groupe...
- prévoir l'après séance.

Evaluation :

Elle concerne les animateurs et les participants :

- | | |
|--------------|---|
| Identifier : | la satisfaction des participants
les effets sur la qualité de vie des participants |
| Analyser : | les temps forts
les points faibles du groupe
les difficultés rencontrées. |

Pour en savoir plus :

* « Le counseling », Paris, PUF, 1996, collection Que sais-je ?, 1996, p. 25.

Lieux d'échanges école

Un groupe de parents d'enfants scolarisés qui souhaitent s'engager dans une action visant à favoriser la réussite scolaire de leur enfant.

Ce qu'ils peuvent être :

- un temps d'échanges entre parents dans l'école et le collège dans le quartier avec la participation plus ou moins régulière de professionnels de l'enfance ou de la jeunesse.
- un lieu de créativité pour la mise en place de projets favorisant les liens école/famille.

Ce qu'ils ne peuvent pas être :

- un groupe thérapeutique.
- un conseil d'école "bis".

Objectifs :

- partager autour de la fonction parentale.
- favoriser les liens école/famille par une meilleure connaissance mutuelle.
- permettre une médiation avec les parents.
- développer les connaissances des ressources locales autour de l'enfant et l'adolescent.

Recommandations :

- ouvrir à tous les parents de l'école.
- rester en lien avec l'équipe de l'école ou du collègue.
- inscrire l'action dans le cadre du projet d'école ou du projet d'établissement.

Préalables :

- analyse des besoins en concertation parents et équipe éducative.
- investissement des parents dans le projet.

Intervenants :

Faire appel à des personnels qualifiés.

Evaluation :

- implication des parents, des enseignants.
- degré de satisfaction des partenaires (parents, enseignants...).
- qualité des relations avec l'école (parents, enseignants et enfants).

Vacances familiales

Les actions « Vacances Familiales » sont un moment privilégié pour toutes les familles, qui s’inscrit dans un accompagnement à long terme.

Certaines structures peuvent aider des familles à partir en vacances dans un cadre précis.

Ce qu’elles peuvent être :

- l’occasion d’un temps d’échanges entre parents, enfants et professionnels lors de la préparation des vacances.
- un moment privilégié d’exercice de la fonction parentale favorisé par le changement de cadre de vie.
- un temps de rencontre aménagé entre des parents et leurs enfants.
- un mode de fonctionnement différent puisque détaché des soucis du quotidien.
- un temps d’épanouissement et de socialisation des parents et des enfants.
- l’occasion pour une famille de connaître des moments agréables avec les enfants, tout en fixant des limites.
- une « accroche » en direction de familles inscrites dans une démarche « parentalité ».

Ce qu’elles ne peuvent pas être :

- un chèque en blanc donné à des familles pour permettre un départ en vacances.
- un temps qui n’aurait pas été préparé.
- un temps qui ne serait assorti d’aucun encadrement.
- un temps de pure consommation, détaché d’une démarche plus globale d’aide à la parentalité.

Objectifs :

Participer au développement et restauration des liens parents/enfants.

Préalables :

- s'appuyer sur une analyse des besoins des familles inscrites dans une demande d'aide à la parentalité.
- définir le type d'encadrement.
- rechercher les co-financements de l'action.

Recommandations :

- mobilisation des parents et enfants dans le projet.
- travail en partenariat avec les acteurs locaux (responsables des « lieux d'accueil » : maisons familiales, camping, centres de vacances...).
- nécessité de laisser aux parents le temps pour adhérer à l'action.
- établir une charte de fonctionnement : nombre de participants, durée de séjour, lieu, contenu des activités proposées.

Evaluation :

- identifier les effets sur la qualité des liens parents/enfants.
- identifier les effets sur la qualité des liens entre les enfants d'une même fratrie.

Ressources

- Les réseaux associatifs
- Les lieux d'aide pour les familles
 - Les lieux de ressources
- Les partenaires institutionnels et financeurs

Réseaux associatifs

Association des Collectifs Enfants/Professionnels du Nord – Pas de Calais

4 rue Lamartine – B.P. 72 – 59016 LILLE CEDEX

☎ 03.20.88.26.49

Colline, Association Régionale anime un réseau de lieux d'accueil-
Petite Enfance dans le Nord/Pas de Calais

Association des Parents d'élèves

- A.P.E.L. (Association Parents Elèves enseignement Libre)

16 rue Négrier - 59042 LILLE

☎ 03.20.12.54.40 - Fax : 03.20.31.90.41

- A.P.E.L.

103 rue d'Amiens - BP 44 - 62001 ARRAS cedex

☎ 03.21.21.40.47 -

- PEEP (Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)

17 Ter rue Magasin - 59000 LILLE

☎ 03.20.74.08.76 - Fax : 03.20.31.90.41

- PEEP

38 rue de Verdun - 62260 CAUCHY A LA TOUR

☎ 03.21.66.44.66 - Fax : 03.21.02.88.93

- FCPE

111-123 av de la république 59462 LOMME cedex

- FCPE

Maison des sociétés - 16 rue A. Briand - 62000 ARRAS

☎ 03.21.23.17.24 - Fax : 03.21.71.23.04

Associations Familiales

UDAF – Union Départementale des Associations Familiales

3 rue Gustave Delory – 59000 LILLE

☎ 03.20.54.97.61

UDAF

16 Boulevard Carnot – 62000 ARRAS

☎ 03.21.71.83.84

Union Régionale des Centres Sociaux

62 rue du Long Pot - 59000 LILLE

☎ 03.20.79.98.70 - Fax : 03.20.79.98.79

Fédération départementale des centres sociaux

(Antenne Pas-de-Calais)

B.P. 13 - 62055 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)

31 rue Patou - 59000 LILLE

☎ 03.20.12.83.43 - Fax : 03.20.12.83.69

D'autres associations peuvent vous aider dans certaines spécificités de votre projet en parentalité. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des partenaires institutionnels.

Lieux d'aide pour les familles

Les services du Conseil Général :

se renseigner auprès des Unités Territoriales d'Actions Sanitaires et Sociales :

- consultations de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)
- permanences sociales

Le secteur de psychiatrie:

le Centre Médico-Psychologique

(C.M.P.) est le pivot du service de psychiatrie de l'enfant.

Premier lieu d'accueil des parents dont les enfants présentent des difficultés diverses

Le secteur associatif :

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.P.S.) est un centre d'aide psychologique pour l'enfant de 0 à 6 ans et la famille ; certains sont spécialisés dans le handicap de l'enfant.

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) est un centre d'aide psychologique pour l'enfant de plus de 6 ans et sa famille ; certains sont spécialisés dans les difficultés scolaires.

Il existe d'autres lieux d'aide tels que la médiation familiale, les Points-Ecoute Parents/Jeunes, Points rencontre, Missions locales, associations spécialisées (enfance handicapée...). Pour tout renseignement, se rapprocher des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales, des Caisses d'Allocations Familiales et des Conseils Généraux.

Lieux de ressources

Les lieux de ressources documentaires et/ou d'accompagnement à la méthodologie de projet :

Caisse Régionale d'Assurance Maladie :

service documentaire
11 Allée Vauban - BP 254
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
☎ 03 20 05 61 61

Réseaux des Comités d'Education pour la Santé :

Comité Départemental d'Education pour la Santé
service documentaire - accompagnement méthodologique
3 rue des Agaches - BP 505
62008 ARRAS CEDEX
☎ 03 21 71 34 44 - Fax : 03 21 51 25 73
@ : cdes62@nordnet.fr - <http://www.cdes62.org>

Comité Régional d'Education pour la Santé
service documentaire (MRPS) - accompagnement méthodologique
13 rue Faidherbe
59046 LILLE CEDEX
☎ 03 20 15 49 40 - Fax : 03 20 55 59 17
@ : cresnpdc@wanadoo.fr - <http://www.cres-npdc.org>

Maison Régionale de Promotion de la Santé :

service documentaire
13 rue Faidherbe
59046 LILLE CEDEX
☎ 03 20 15 49 49 - Fax : 03 20 55 59 17

Il existe d'autres lieux de ressources organisés localement dont les coordonnées peuvent être obtenues auprès des collectivités locales.

Partenaires Institutionnels *et financeurs*

Caisses d'Allocations Familiales :

- Pas-de-Calais : Arras, Calais
- Nord : Armentières, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes

Conseil Général du Nord :

53 rue Gustave Delory
59000 LILLE
☎ 03 20 63 59 59

Conseil Général du Pas-de-Calais :

Hôtel du Département - rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 9
☎ 03 21 21 62 62

Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais :

Hôtel de Région - Centre Rihour -
59555 LILLE CEDEX
☎ 03 28 82 82 82

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales :

62 boulevard de Belfort - BP 605 -
59024 LILLE CEDEX
☎ 03 20 62 66 60

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord :

Cité Administrative - BP 2008 -
59011 LILLE CEDEX
☎ 03 20 18 33 33

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Pas-de-Calais :

Résidence Saint-Pol - 14 voie Bossuet
62016 ARRAS CEDEX
☎ 03 21 60 30 58

Rectorat de l'Académie de Lille :

20 rue Saint-Jacques - BP 709 -

59033 LILLE CEDEX

☎ 03 20 15 60 00

Inspection Académique du Nord :

1 rue Claude Bernard

59000 LILLE

☎ 03 20 62 30 00

Inspection Académique du Pas-de-Calais :

20 Boulevard de la Liberté - SP 16 -

62021 ARRAS CEDEX

☎ 03 21 23 31 31

Ce document a été réalisé par différents partenaires accompagnant les projets en parentalité :

- *Madame CABON, Infirmière DRASS*
- *Madame CREPIN, Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS*
- *Monsieur le Docteur CORDIER,
Pédopsychiatre sur le secteur d'HENIN-CARVIN*
- *Madame le Docteur DECLERCQ,
Médecin Promotion de Santé, Education Nationale*
- *Madame HADJLOUM, DDASS du Nord*
- *Madame le Docteur HALLEZ,
Pédopsychiatre, Centre Hospitalier d'ARRAS*
- *Madame MARIAGE, Protection Maternelle et Infantile,
Conseil Général du Pas-de-Calais*
- *Madame OUDAR, Assistante Sociale,
DDASS du Pas-de-Calais*
- *Madame le Docteur ROGEZ et
Monsieur le Docteur d'ALMEIDA,
Médecins Inspecteurs de Santé Publique,
DDASS du Pas-de-Calais.*
- *Madame Patricia ROUSSEAU,
Conseillère-Technique Adjointe,
Education Nationale, Inspection Académique du Pas-de-Calais.*
- *Madame SEHIER, Représentant de l'Association Colline et
de la Fédération des Centres Sociaux du Pas-de-Calais,
co-animateur de REAAP sur le Pas-de-Calais*
- *Madame TETELIN, Inspecteur DDASS du Pas-de-Calais*
- *Monsieur VAN LACKEN, Comité Départemental d'Education
pour la Santé du Pas-de-Calais*
- *Madame le Docteur VERITE,
Médecin Inspecteur de Santé Publique,
DRASS Nord-Pas-de-Calais*

Les documents de travail ont été réalisés par M. GUYON et P. BRAULE des services de la D.D.A.S.S. du Pas-de-Calais.

L'impression a été réalisée par :

Aidez nous à améliorer ce guide !
Merci de nous renvoyer cette page d'évaluation à l'adresse suivante :
C.D.E.S. du Pas-de-Calais
3 rue des Agaches - BP 505 - 62008 ARRAS Cedex
ou par fax - 03 21 51 25 73

1. Ce guide répond-il à vos besoins en tant que porteur de projet en parentalité ?

oui beaucoup - un peu - non pas du tout

si oui, à quels besoins répond-il plus particulièrement ?

si non, qu'attendez-vous d'un guide à l'usage des porteurs de projet en parentalité ?

2. Concernant les informations contenues dans ce guide,

Pensez-vous qu'elles vous seront utiles dans :

la mise en place de vos projets ? oui - non

leur réalisation ? oui - non

leur l'évaluation ? oui - non

3. Concernant la clarté de l'information :

Avez-vous eu des difficultés de compréhension ? oui - non

Si oui, pouvez-vous indiquer les rubriques concernées

(Méthodologie, Fiche n°....) ? _____

4. Pensez-vous que d'autres formes d'action pourraient être détaillées dans un guide de ce type ? oui - non

Si oui, lesquelles ? _____

D'autres remarques ?

merci pour votre collaboration